

Les paroisses dans le diocèse d'Évreux

« Paroisses 2000 » est maintenant bien en place dans notre diocèse. Suite au Concile Vatican II, dans la continuité de notre Synode diocésain, il nous faut assurer sa pérennité. En effet, l'expérience nous montre que l'œuvre est toujours à remettre sur le chantier !

Je vous invite à vous engager pour que vos communautés locales vivent - parce qu'elles sont les pierres de fondation de nos paroisses, ainsi que nos paroisses - parce qu'elles assurent la communion entre tous.

Notre mission commune, prêtres et laïcs, est bien de proposer la foi au plus grand nombre. Vivons la coresponsabilité pour mieux servir le monde.

Le Service Diocésain des Paroisses nous remet ce guide.

Lisons-le et appliquons-le.

Écoutons-le et mettons-le en pratique !

Père Michel DAUBANES, Vicaire général

Les paroisses dans le diocèse d'Évreux

Le Concile Vatican II a renouvelé la vision de l'Église.

Il a mis l'accent sur l'Église comme Peuple de Dieu, sur la participation de tous les baptisés à la mission.

Nos évêques, avec la « lettre aux catholiques de France », nous invitent tous à proposer la foi au plus grand nombre avec les trois dimensions constitutives de la mission : annoncer, célébrer et servir.

Chaque projet pastoral paroissial doit manifester l'Église de Jésus-Christ annonçant le Royaume de Dieu à tous les hommes.

Un réaménagement paroissial

Promouvoir la participation des baptisés

Le Concile Vatican II a rappelé que la première mission des baptisés était leur présence dans le monde. En même temps, les baptisés ont été appelés à prendre des responsabilités de plus en plus grandes au service de la communauté et à participer aux responsabilités pastorales. Ce mouvement est l'un des axes majeurs des réaménagements paroissiaux.

Le synode du diocèse d'Évreux (1988-1991)

Dans le diocèse d'Évreux, cette priorité a été prise en compte à travers la coresponsabilité et recouvre l'ensemble des actions pastorales.

Orientation préalable : le Synode invite tous les chrétiens, plutôt que de rester entre eux, à s'ouvrir le plus possible à toutes les femmes et à tous les hommes de bonne volonté qui travaillent déjà à la croissance de l'homme.

Orientation 55 : dans tous les lieux et niveaux où se décide et s'anime la vie ecclésiale, sera réalisée, officialisée et garantie la coresponsabilité effective entre hommes et femmes, prêtres et laïcs, particulièrement par une répartition équilibrée des responsabilités, charges et pouvoirs.

Orientation 66 : des chrétiens seront appelés ou élus comme responsables des différents secteurs d'action pastorale : l'accueil et l'action avec les plus démunis, l'accompagnement des personnes âgées, malades ; le service des funérailles ; l'accompagnement des adolescents ; l'accueil des nouveaux arrivants ; la diffusion de l'information ; la préparation aux sacrements ; le dialogue avec les non-chrétiens ; la liturgie ; la catéchèse. Ces responsables seront en lien avec les différentes équipes ou conseils diocésains correspondant à leur service. Membres du Conseil paroissial, ils auront à sensibiliser les chrétiens aux réalités auxquelles ils sont confrontés.

Le réaménagement « Paroisses 2000 »

Dès le synode, des regroupements de paroisses étaient envisagés (décret 63). La mise en œuvre du projet « Paroisses 2000 » a commencé en 1996 : 120 groupements paroissiaux font place à trente deux paroisses nouvelles, conçues chacune dans un dynamisme d'alliance avec les 3 à 6 communautés locales qui les composent.

Les communautés locales

Pas de paroisse sans communautés locales

Les communautés locales, qui regroupent plusieurs villages ou quartiers, existaient déjà sous des formes diverses : paroisses avec curé résidant, ou paroisses en accompagnement (1/3 du diocèse). La taille, le milieu rural ou urbain contribuent également à beaucoup diversifier ces communautés.

On aurait pu assister à la disparition des anciennes paroisses par fusion en une seule paroisse nouvelle ; le risque aurait alors été grand de perdre la proximité essentielle à toute vie chrétienne, la mémoire des anciennes communautés ainsi que leur indispensable diversité. C'est pour éviter cet écueil que les communautés locales ont été instituées. Les chrétiens ont été consultés sur l'opportunité des éventuelles modifications de frontières.

Chaque communauté locale conserve sa personnalité, son histoire et son projet sans bénéficier du ministère d'un prêtre pour elle seule et c'est l'appartenance à la paroisse qui garantit son identité chrétienne.

Les objectifs missionnaires des communautés locales

La participation des baptisés à la mission de l'Église s'exerçait déjà dans la plupart des communautés, au moins partiellement, suivant les trois axes de la mission : annoncer, célébrer et servir ; avec, par exemple, les équipes de catéchistes, de liturgie et d'entraide.

L'institution des communautés locales appelle à une prise de conscience encore plus vive du rôle missionnaire de chaque chrétien ; les communautés pourront ainsi se prendre en charge en lançant des initiatives et en coordonnant diverses actions, dans la limite du possible. Il y a là une chance pour l'avenir.

L'organisation des communautés locales

La communauté rassemblée

C'est là que le Peuple de Dieu se fait le plus visible : il célèbre sous diverses formes et dans divers lieux de la communauté locale, il tient assemblée pour s'informer et discuter, il se réunit pour mieux se connaître, et pour le plaisir d'être ensemble.

L'Équipe d'Animation Locale (E.A.L.)

La communauté locale, comme Peuple de Dieu, choisit les membres de l'Équipe d'Animation Locale. Ce choix, authentifié par l'Équipe d'Animation Pastorale, est renouvelé tous les trois ans, afin de maintenir la nécessaire diversité. En cas de difficulté de constitution ou de renouvellement, l'E.A.P prend l'initiative. L'Équipe d'Animation Locale est composée d'un coordinateur, d'un responsable pour chacune des trois dimensions pastorales, annoncer, célébrer, servir et d'un responsable pour les questions matérielles et financières. L'Équipe d'Animation Locale élabore et met en œuvre ses objectifs particuliers dans le cadre du projet pastoral paroissial ; elle est responsable vis-à-vis de l'Équipe d'Animation Pastorale, avec laquelle elle est en relation habituelle. En tant que de besoin, elle s'élargit en réunissant les autres équipes de la communauté locale.

Les autres équipes de la communauté locale

Il est bon de faire en proximité tout ce qui peut y être bien fait. Chaque responsable d'une dimension de la mission cherchera donc à la développer aussi loin que possible, en s'appuyant dans cette communauté locale particulière sur des équipes déjà existantes ou à créer (catéchèse, liturgie, solidarité, mouvements apostoliques...)

Une nécessité vitale : faire paroisse

En conservant ainsi un échelon de communauté à taille humaine, la proximité est maintenue ; mais les tâches nécessaires à la mission ne peuvent pas être toutes entièrement assurées par la communauté locale et le risque peut exister de la voir se refermer sur elle-même.

C'est dans la paroisse que la communauté locale s'élargit dans une plus grande diversité, par la communion organique avec ses voisines.

C'est dans la paroisse que se coordonnent les activités pastorales présentes dans chaque communauté, ainsi que les activités pastorales communes à toutes les communautés.

C'est à ce niveau que le ministère permanent d'un prêtre manifeste l'Église, en un lieu, comme se recevant d'un Autre : le Christ. C'est ainsi que la communauté paroissiale trouve son unité et qu'elle est véritablement catholique, universelle.

La paroisse

La paroisse pour tout et pour tous

La paroisse est la communauté de fidèles constituée de manière stable dans l'Église diocésaine.

Elle réalise, sur son territoire, la mission de l'Église pour tout et pour tous. C'est-à-dire, pour tout, dans la totalité de la mission, avec ses trois dimensions, annoncer célébrer et servir et, pour tous et chacun, dans la diversité de ses habitants.

La charge pastorale de la paroisse

La charge pastorale, c'est l'ensemble des tâches à assurer et des responsabilités à assumer pour accomplir la mission que le Christ a confiée à l'Église. Cette charge est confiée par l'évêque à une Équipe d'Animation Pastorale (E.A.P) composée de quelques laïcs et d'un prêtre, le curé de la paroisse.

La paroisse, communion de communautés

Pour qu'une paroisse fonctionne, il faut des communautés locales bien vivantes et un sain dynamisme entre elles. La communion implique l'échange, la collaboration et la stimulation entre les différentes communautés. C'est aussi dans l'eucharistie paroissiale qu'elle reçoit cette communion.

Les communautés locales garantissent la proximité, la paroisse maintient l'unité, l'enracinement dans l'Église diocésaine et en même temps l'ouverture ; elle élargit le dynamisme missionnaire. Dans cette communion, la prise en charge des grandes tâches de l'Église s'articule entre le projet pastoral paroissial et les objectifs des communautés locales.

Sur son territoire, la paroisse s'enrichit de la collaboration des diacres ; ils y exercent leur mission propre et assurent le lien entre les réalités humaines où ils vivent leur mission et la communauté chrétienne rassemblée. Les communautés de vie religieuse apostolique permettent, dans une très grande proximité avec la population, un témoignage de la vie communautaire, une présence auprès de tous, un soutien aux chrétiens en responsabilité dont elles partagent les tâches.

La paroisse reste elle-même ouverte sur les autres paroisses, le secteur pastoral dont elle fait partie, les services et mouvements diocésains, comme sur l'Église universelle.

L'Équipe d'Animation Pastorale (E.A.P.)

Sa composition, son fonctionnement

Font partie de l'E.A.P. d'une part le curé, d'autre part trois à cinq laïcs qui, après consultation des chrétiens des différentes communautés locales, sont nommés par l'Évêque pour trois ans, pour un mandat renouvelable une fois. Ils partagent collégialement l'exercice de la charge pastorale de l'ensemble de la paroisse. N'étant pas là au titre de leur propre communauté locale, ils ne doivent pas être coordinateurs ou membres d'une Équipe d'Animation Locale (E.A.L.). L'Équipe d'Animation Pastorale se réunit une à deux fois par mois ; des temps de prière et de partage de la Parole sont le socle de ces rencontres.

Équipe d'Animation Pastorale et coresponsabilité

Dans l'Équipe d'Animation Pastorale, les membres laïcs partagent avec le curé l'exercice de la charge qui lui a été confiée par l'évêque : être pasteur de sa paroisse. Ils ont pour mission d'annoncer l'Évangile, le souci de la communion entre les communautés, du discernement, des décisions à prendre et de leur suivi. Ils ne sont pas de simples exécutants mais de véritables partenaires, riches de leurs différences : hommes et femmes, célibataires et mariés, clercs et laïcs. Cette collaboration engendre parfois des tensions : vécues dans le respect réciproque et la conscience d'une mission ecclésiale commune en ce lieu, ces tensions peuvent être véritablement fécondes pour l'avenir pastoral des paroisses.

L'Équipe d'Animation Pastorale et les communautés locales

L'Équipe d'Animation Pastorale prend à cœur la réussite des communautés locales ; elle les visite régulièrement et veille avec elles à ce que les grandes fonctions de l'Église soient bien remplies et coordonnées. Elle associe les communautés locales à l'élaboration du projet pastoral global. Régulièrement, elle rend compte de l'exercice de sa mission auprès des chrétiens. Elle est responsable devant l'évêque qui l'a nommée.

Le Conseil financier de la paroisse

En partenariat avec l'Équipe d'Animation Pastorale, ce Conseil gère les finances de la paroisse dans le respect des exigences de la mission et de l'annonce de l'Évangile à tous, de la solidarité à l'intérieur de l'Église diocésaine et avec l'Église universelle ; il porte le souci des pauvres. Il est garant de l'entretien et de la conservation des biens mobiliers et immobiliers de la paroisse.

Il est présidé par le curé ; en lien avec l'Équipe d'Animation Pastorale, il étudie le budget prévisionnel de la paroisse, approuve le compte-rendu financier annuel

Les paroisses dans le diocèse d'Évreux

et l'adresse à l'économiste diocésain, contrôle les comptes en cours d'exercice, approuve le contenu des informations à donner aux fidèles sur le budget paroissial. Il fonctionne suivant les directives diocésaines.

Les membres du Conseil financier sont au moins six ; chaque communauté locale est représentée. Le Conseil financier se réunit au moins une fois par trimestre. Au moins l'un des membres participe au Conseil de paroisse.

Le Conseil de paroisse

Il est nécessaire qu'en face de l'Équipe d'Animation Pastorale (E.A.P.), instance de responsabilité pastorale nommée par l'évêque, existe une instance de concertation représentant le Peuple de Dieu. Ainsi s'instaure un dialogue : l'EAP peut partager ce qu'elle vit, et des projets peuvent être élaborés ensemble.

Émanant des communautés locales, le Conseil de paroisse reflète la paroisse dans ses différentes composantes et sensibilités ; il est formé d'une douzaine de personnes qui représentent les communautés locales, les diacres, les religieux, les différentes équipes paroissiales, le conseil financier et quelques lieux de vie, communale, professionnelle ou associative, d'établissements scolaires...

Ainsi, le Conseil de paroisse manifeste que la mission est l'œuvre de tout le Peuple de Dieu.

Des équipes paroissiales

Pour répondre au niveau de la paroisse aux besoins pastoraux qui ne peuvent être satisfaits au niveau des communautés locales, des équipes paroissiales sont constituées, par exemple et selon les cas, pour la formation des adultes, l'accompagnement pour le baptême, le mariage, les funérailles, la solidarité, la Pastorale de la Santé, la rédaction d'un bulletin, l'aumônerie des jeunes et cetera.

L'assemblée générale de la paroisse

L'Équipe d'Animation Pastorale peut réunir l'ensemble des chrétiens des communautés locales de la paroisse en assemblée générale pour rendre compte de sa mission, pour écouter ses suggestions et l'engager dans le projet pastoral.

Service diocésain des paroisses
octobre 2011